

RAPPORT

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/41/03/VET

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique - Libéralité - Budget Primitif 2021 - 1ère répartition.

21-36938-DGUP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En 2021, la Ville de Marseille s'engage dans une véritable politique de santé publique construite autour d'axes majeurs :

- améliorer la prévention et l'accès aux soins,
- agir auprès des populations fragiles ou vulnérables,
- agir pour la santé des femmes,
- favoriser l'activité physique pour tous et adaptée,
- promouvoir la santé-environnement.

L'épidémie de la Covid-19 qui frappe notre pays, touche encore plus durement les populations les plus fragiles, ainsi la Ville de Marseille souhaite accompagner les projets et actions sur certaines thématiques prioritaires comme l'infection au VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé.

La Ville de Marseille est également impliquée dans divers domaines tels que la santé environnementale, la couverture vaccinale, l'éducation à la santé, et auprès d'associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux, et la concertation.

La Ville de Marseille est animée par le souci de développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'État, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'ensemble des partenaires locaux.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1

Sont attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique

ASSOCIATIONS	MONTANT EN EUROS
Lieu d'Accueil et d'Accompagnement à Médiations LACDAM 13004 Marseille Action «Soutien à l'entourage des personnes en souffrance psychique 2021»	8000 €
Solidarité Enfants Sida SOL EN SI 13005 Marseille Action «Accueil et Accompagnement des familles concernées par le VIH et/ou les hépatites 2021»	20 000 €
Autres Regards 13005 Marseille Action «Action de santé communautaire 2021»	25 000 €



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique - Libéralité - Budget Primitif 2021 - 1ère répartition.

21-36938-DGUP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Action municipale pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, la Santé Publique, la Promotion de la Santé, le Sport Santé, le Conseil Communal de Santé, les Affaires Internationales et la Coopération, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En 2021, la Ville de Marseille s'engage dans une véritable politique de santé publique construite autour d'axes majeurs :

- améliorer la prévention et l'accès aux soins,
- agir auprès des populations fragiles ou vulnérables,
- agir pour la santé des femmes,
- favoriser l'activité physique pour tous et adaptée,
- promouvoir la santé-environnement.

L'épidémie de la Covid-19 qui frappe notre pays, touche encore plus durement les populations les plus fragiles, ainsi la Ville de Marseille souhaite accompagner les projets et actions sur certaines thématiques prioritaires comme l'infection au VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé.

La Ville de Marseille est également impliquée dans divers domaines tels que la santé environnementale, la couverture vaccinale, l'éducation à la santé, et auprès d'associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux, et la concertation.

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, en lien avec les thématiques et axes sus-cités et pour lesquels la Ville apporte son soutien.

La Ville de Marseille est animée par le souci de développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'État, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'ensemble des partenaires locaux.

Cet engagement partenarial volontaire de notre collectivité se traduit notamment dans le Contrat Local de Santé, qui définit les axes stratégiques et les programmes d'actions communs en matière de politique locale de santé entre la Ville, l'ARS PACA et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et dans le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) qui réunit des élus, des partenaires institutionnels, des professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des représentants de la Police, de la Justice, des bailleurs sociaux, des associations d'usagers et de familles, ainsi que des chercheurs. Le CLSM développe une politique forte d'actions autour de trois axes : la gestion des situations complexes et/ou de crise, l'insertion des personnes en situation de handicap psychique dans la Cité notamment l'insertion par le logement/hébergement, la qualification et la mise en réseaux des professionnels.

La Ville se réserve toutefois le droit et l'autonomie de soutenir tout projet qui ne s'inscrirait pas, aujourd'hui, dans ces cadres institutionnels, mais qui aurait un intérêt communal de santé publique. En effet, la proximité avec les besoins, éventuellement spécifiques de nos concitoyens, et la nécessité de pouvoir initier des projets innovants, demeurent des éléments fondamentaux d'une politique locale de santé publique que la municipalité souhaite continuer à promouvoir.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES
CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS
COMPLETEE PAR LE DECRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001 RELATIF A LA
TRANSPARENCE FINANCIERE DES AIDES OCTROYEES PAR LES PERSONNES
PUBLIQUES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Sont attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique

	Montants en Euros
Afrique Action pour la Santé et contre le Sida - AFRISANTE 13001 Marseille EX017299 Action «Accessibilité au dépistage des risques sexuels et tuberculeux – 2021»	5 000 Euros
PETITAPETI 13002 Marseille EX017756 Action «Petitapeti santé 2021»	6 750 Euros
Action Solidarité Marseille 13003 Marseille EX017509 Action «Santé Prévention Intégration – Prévention autour des MST-IST – 2021»	8 000 Euros

Lieu d'Accueil et d'Accompagnement à Médiations LACDAM 13004 Marseille EX017020 Action «Soutien à l'entourage des personnes en souffrance psychique 2021»	8 000 Euro\$
Solidarité Enfants Sida SOL EN SI 13005 Marseille EX017959 Action «Accueil et Accompagnement des familles concernées par le VIH et/ou les hépatites 2021»	20 000 Euro\$
Autres Regards 13005 Marseille EX017563 Action «Action de santé communautaire 2021»	25 000 Euro\$
Réseau Santé Marseille Sud 13006 Marseille EX017122 Fonctionnement	7 000 Euro\$
Association Sportive ASPTT Marseille 13008 Marseille EX017898 Action «Sport sur ordonnance 2021»	6 000 Euro\$
SOS Cancer du sein 13001 EX017492 Action «Actions de sensibilisation au dépistage du cancer du sein et à la prévention par l'activité physique 2021»	2 000 Euro\$

ARTICLE 2

Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec chacune des associations. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3

Le montant de la dépense, quatre vingt sept mille sept cent cinquante Euros (87 750 Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, géré par la Direction de la Santé, de la Solidarité et de l'Inclusion – Service de la Santé Publique et des Handicapés – Code Service 30703.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE
L'ACTION MUNICIPALE POUR UNE VILLE
PLUS JUSTE, PLUS VERTE ET PLUS
DÉMOCRATIQUE, LA SANTÉ PUBLIQUE, LA
PROMOTION DE LA SANTÉ, LE SPORT SANTÉ,
LE CONSEIL COMMUNAL DE SANTÉ, LES
AFFAIRES INTERNATIONALES ET LA
COOPÉRATION
Signé : Michèle RUBIROLA**